

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-2-5-1

Séance du vendredi 14 mars 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 - UNE AMBITION POUR LA JEUNESSE, DECLINEE DANS LES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à JANDER Nicolas
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
STRAUMANN Eric donne procuration à BELTZUNG Maxime
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENT :
LORENTZ Michel

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme du 27 février 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

CONSIDERANT

L'amendement « Grâce à la PMI, lutter contre l'inceste dès le plus jeune âge » au rapport déposé le 6 mars 2025 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

L'amendement « Développer une politique ambitieuse en faveur des collèges existants situés dans les quartiers prioritaires alsaciens » au rapport déposé le 9 mars 2025 par Mme Fleur LARONZE pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Grâce à la PMI, lutter contre l'inceste dès le plus jeune âge » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Développer une politique ambitieuse en faveur des collèges existants situés dans les quartiers prioritaires alsaciens » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- ❖ décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2025, pour la commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un budget de 365 448 293 € en dépenses et de 12 390 600 € en recette qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1) :

Pour la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (cf. Annexe 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 300 491 839 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement, un montant de 5 877 700 €,

Pour la politique de la Protection Maternelle et Infantile (Cf. Annexe 3)

- en dépenses :
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 165 300 € et un total d'autorisation d'engagement de 751 500 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 60 000 € et un total d'autorisation de programme de 60 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement, un montant de 801 500 €,

Pour la politique de l'Education (Cf. Annexe 4) hors investissement immobilier

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 45 992 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 150 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 4 134 047 € et d'autorisation de programme de 113 380 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 5 135 000 €,
 - en investissement, un montant de 562 000 € et un total d'autorisation de programme de 100 000€,

Pour la politique de la Jeunesse (Cf. Annexe 5)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 3 070 385 € et une diminution des autorisations d'engagement de 122 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 3 649 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 14 400 €,

Pour la politique du sport et de la vie associative (Cf. Annexe 6)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 4 819 033 € et d'autorisation d'engagement de 4 666 €
 - en investissement, un crédit de paiement de 182 040 €.

Pour la politique du Bilinguisme (Cf. Annexe 7)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 1 510 000 € et une diminution des autorisations d'engagement de 2 000 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 20 000 €.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 7 de la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre :

Vote séparé concernant la Politique Sport et Vie Associative de M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur et Mme QUINTALLET Ludivine

2 abstentions :

Vote séparé concernant la Politique Sport et Vie Associative de Mme BEY Françoise et M. OEHLER Serge

4 abstentions :

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine sur les politiques suivantes :

- Aide sociale à l'enfance,
- Protection maternelle et infantile,
- Education et Jeunesse,
- Bilinguisme.

0 non-participation au vote